

AUTORISATION DE VOIRIE

	pour ouverture de tranchées sur la voie publique
	pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
\boxtimes	pour stationnement exceptionnel de camion

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : Alain Aubry Déménagement

25 Rue du Chemin Noir

95 340 PERSAN 01 42 67 65 66

contact@alainaubry-demenagements.fr

En date du **02/12/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule de déménagement pour le compte de M. DE MAUROY Joseph demeurant 21 Rue les Hauts de Malbergue - 13320 Bouc-Bel-Air.

DETAIL DES TRAVAUX

STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT

LIEUX

- 21 RUE LES HAUTS DE MALBERGUE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Le mardi 13 décembre 2022

Durée probable : 2 jours





Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

<u>Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de</u> son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celleci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 décembre 2022

Richard MALLIÉ,

Maire



Mairie de Bouc Bel Air - Place de l'Hôtel de Ville - 13320 Bouc Bel Air Tel : 04.42.94.93.93 - Fax : 04.42.22.54.34